



Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton d'Hazebrouck Nord

COMMUNE  
DE WALLON-CAPPEL  
59190

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE MUNICIPAL N° 056/2024  
PORTANT SUR LA FERMETURE  
DU STADE MANU OLIVIER  
DU 13/09/2024 AU 31/01/2025  
EN RAISON DE TRAVAUX DE REFECTION**

Nous, Eric SMAL, Maire de la commune de WALLON-CAPPEL,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.2122-2 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire ;

Considérant que la commune est propriétaire du terrain de football communal ;

Considérant la nécessité d'intervenir sur le terrain de football pour travaux de réfection ;

Considérant la construction des futurs vestiaires du football à proximité du terrain ;

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire du terrain pour toutes activités

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le stade de football Manu OLIVIER, situé place de l'Eglise à Wallon-Cappel sera **momentanément fermé du vendredi 13 septembre 2024 au vendredi 31 janvier 2025 inclus.**

**Article 2 :** Le terrain est déclaré impraticable durant les travaux de remise en état et de régénération de celui-ci. Il ne pourra, de ce fait, accueillir les entraînements, matches et/ou séances d'EPS. Cette interdiction s'applique également aux pratiquants libres.

**Article 3 :** L'accès aux pelouses est également interdit, excepté pour les personnes assurant la garde et l'entretien du stade pour la même période.

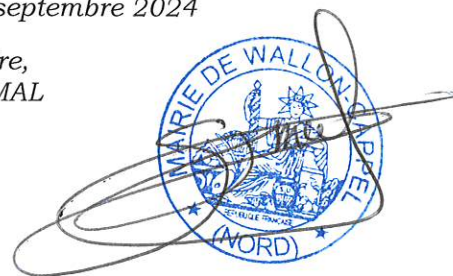
**Article 4 :** Le présent arrêté figurant au registre des arrêtés de la mairie sera affiché aux abords du stade.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Directeur administratif de la ligue Nord - Pas-de-Calais,
  - [thocquaux@flandres.fff.fr](mailto:thocquaux@flandres.fff.fr)
- Monsieur le secrétaire général du district Flandre,
  - [arretemunicipal@districtdesflandres.fr](mailto:arretemunicipal@districtdesflandres.fr)
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HAZEBROUCK,
  - [bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur le Président du club de foot de Wallon-Cappel,
  - [francois.dondeyne@gmail.com](mailto:francois.dondeyne@gmail.com)
- Monsieur le Directeur de l'école Roger Marcotte,
  - [ce.0592493p@ac-lille.fr](mailto:ce.0592493p@ac-lille.fr)

Fait à Wallon-Cappel  
Le 10 septembre 2024

Le Maire,  
Eric SMAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification